



LES MESURES NON TARIFAIRES : PROCHAINES ÉTAPES VERS UNE ÉCONOMIE BAS CARBONE

Les biens environnementaux représentent un marché commercial d'approximativement 1 000 milliards de dollars par an.¹ La réduction des barrières au commerce et à l'investissement contribuerait de façon manifeste à une décarbonisation efficace et efficiente du secteur de l'énergie, conduisant à des systèmes énergétiques plus durables et accessibles. Comprendre et s'attaquer aux mesures non tarifaires (MNT) qui affectent le secteur énergétique bas carbone devraient être un des efforts prioritaires des pays pour réussir à équilibrer le trilemme énergétique (sécurité énergétique, équité énergétique et environnement durable). Ces trois dimensions peuvent contribuer à la prospérité et à la compétitivité de chaque pays.

En tant que barrières commerciales, les MNT se rapportent aux procédures douanières et aux besoins d'importation, aux normes techniques et autres réglementations qui entravent les échanges de biens et services. On estime que les MNT ont deux fois plus d'impact sur le commerce que les barrières tarifaires² bien qu'elles soient généralement moins bien comprises et plus difficiles à résoudre et à supprimer.

L'énergie est souvent négligée dans la politique commerciale conventionnelle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et dans les accords bilatéraux de libre-échange ; ce rapport a donc pour objectif d'aider les décideurs politiques à élaborer un programme concernant les MNT. Le Conseil Mondial de l'Énergie exhorte les pays et l'OMC à évaluer les bénéfices d'initiatives visant à supprimer les MNT sur les produits relevant des actuelles négociations tarifaires plurilatérales sur les biens environnementaux. Alors que l'on commence à s'intéresser aux obstacles au commerce et à l'investissement concernant les biens et services énergétiques, le processus d'intégration de la dimension énergétique dans les politiques commerciales n'en est encore qu'à ses balbutiements. Les plus grandes économies mondiales se lancent dans l'utilisation de capital privé pour financer les technologies bas carbone : la suppression des droits de douane et des MNT peut être un moteur économique tout aussi performant.

¹ Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2013 : Green economy and trade trends, challenges and opportunities

² Organisation mondiale du commerce, 2012 : World Trade report: A closer look at non-tariff measures in the 21st century



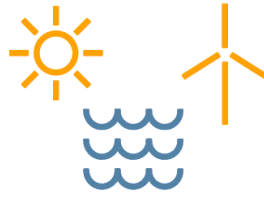
LUTTER CONTRE LES MESURES NON TARIFAIRES

LES FAITS



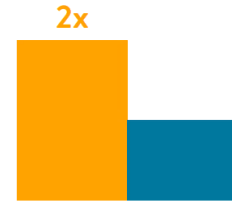
80 - 90 %

La CNUCED³ estime que 80 à 90 % du commerce est affecté par les mesures non tarifaires



1 000 \$ milliards

Le commerce mondial des biens environnementaux représente 1 000 milliards de dollars par an



MNT Mesures tarifaires

Selon l'OMC, les MNT ont deux fois plus de répercussions sur le commerce mondial que les mesures tarifaires

12 MESURES NON TARIFAIRES AFFECTANT L'INVESTISSEMENT DANS L'ÉNERGIE

- EXIGENCES DE CONTENU D'ORIGINE LOCALE**
Exiger que l'on ait recours à des produits et services locaux freine l'investissement dans la recherche et le développement (R&D) et limite les transferts de technologie bas carbone.
- PROCÉDURES DOUANIÈRES**
Elles peuvent être arbitraires et lentes. Les inspections de pré-embarquement, par exemple, constituent une inefficacité majeure dans le commerce de l'énergie et des biens environnementaux.
- ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ ET RÈGLEMENTATIONS TECHNIQUES**
Les questions techniques empêchent le commerce lorsqu'elles discriminent certains pays ou favorisent les grandes entreprises.
- MARCHÉS PUBLICS**
Les gouvernements peuvent restreindre les processus d'appel d'offre, par exemple, en favorisant les fournisseurs nationaux ou en imposant des conditions de conformité discriminatoires.
- FISCALITÉ**
Le système fiscal peut fausser le commerce en discriminant les importations ou les investissements étrangers dans le secteur énergétique. Il peut imposer des obligations administratives et déclaratives contraignantes.
- SUBVENTIONS**
Les subventions doivent être élaborées avec soin pour répartir judicieusement les ressources et pour ne pas favoriser des formes d'énergie inefficaces et non durables.
- RESTRICTIONS À L'INVESTISSEMENT**
Elles peuvent protéger l'industrie locale et la propriété des ressources mais elles risquent aussi d'isoler un marché de l'expertise internationale et des technologies de pointe. Cela peut aussi réduire l'investissement étranger direct.
- AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES**
Si le processus d'obtention d'autorisations pour le secteur énergétique devient coûteux, chronophage et opaque, cela peut dissuader l'investissement.
- PROCESS ET MÉTHODES DE PRODUCTION**
Tenter de contrôler le commerce des biens énergétiques peut avoir des conséquences négatives sur la sécurité énergétique comme, par exemple, discriminer des produits similaires selon la façon dont ils sont produits ou récupérés.
- PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**
La R&D est moins attirante dans les pays où la réglementation de la propriété intellectuelle est faible. Contrefaçon, violation et piratage doivent être maîtrisés pour encourager l'innovation.
- SYSTÈME JURIDIQUE**
Quand les systèmes juridiques sont trop complexes ou opaques, le commerce, l'investissement et la finance sont directement affectés. Les contrats et les recouvrements de crédit, par exemple, doivent être facilement applicables.
- CONTRÔLE DES EXPORTATIONS**
L'interdiction et la limitation des exportations réduisent la disponibilité des biens, entraînant des prix artificiellement excessifs pour les produits liés à l'énergie.

RECOMMANDATIONS

- Pour équilibrer leur trilemme énergétique et s'engager vers une économie bas carbone, les pays doivent comprendre et lutter contre les mesures non tarifaires.
- Si les mesures non tarifaires sont supprimées, les flux d'investissement et de financement pour les biens liés à l'énergie s'amélioreront, en particulier pour les technologies bas carbone.

³ CNUCED : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

PRINCIPAUX RÉSULTATS

Le rapport met en évidence 12 mesures non tarifaires significatives affectant directement les investissements dans l'industrie énergétique :

1 **LES EXIGENCES DE CONTENU D'ORIGINE LOCALE** doivent être clairement structurées, au risque d'entraver les investissements locaux et étrangers dans le domaine de la recherche et du développement, d'influencer les choix technologiques, de limiter le transfert de technologies bas carbone et d'empêcher ou de retarder les projets énergétiques par manque de compétences locales.

2 **LES PROCÉDURES DOUANIÈRES** constituent la pierre angulaire du commerce international. Leur application transparente et efficace permet d'éviter de lourdes formalités arbitraires et inutiles en matière de commerce de l'énergie et des biens environnementaux.

3 **LES PROCÉDURES D'ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ ET LES RÈGLEMENTATIONS TECHNIQUES** freinent le commerce lorsqu'ils sont redondants et qu'ils discriminent certains pays, empêchant les petites et moyennes entreprises ainsi que les start-ups d'accéder au marché.

4 **LES PRATIQUES DE MARCHÉS PUBLICS** paralysent la concurrence lorsqu'elles favorisent les fournisseurs nationaux, par exemple en intégrant des conditions de qualification préférentielles dans le processus d'appel d'offres ou en imposant une conformité administrative fastidieuse.

5 **LA FISCALITÉ** peut entraver le commerce si elle discrimine les investissements étrangers ou certains biens importés, notamment en instaurant des abattements fiscaux préférentiels pour le commerce national ou en imposant des obligations de déclarations fiscales floues et onéreuses.

6 **LES SUBVENTIONS EN FAVEUR DE TECHNOLOGIES ÉNERGÉTIQUES** doivent être conçues avec rigueur, sinon elles aboutissent à une utilisation inefficace et non-durable d'énergie subventionnée. Les subventions qui limitent les échanges peuvent freiner la croissance économique, empêchant une répartition efficace des ressources et la spécialisation de la production.

7 **LES RESTRICTIONS À L'INVESTISSEMENT** sont souvent imposées pour protéger l'industrie locale et la propriété des ressources. Pourtant, elles peuvent involontairement empêcher d'exploiter les ressources, l'expertise et les technologies disponibles à leur potentiel maximal et avoir également une incidence négative sur l'investissement étranger direct.

8 **LES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES** qui conduisent à des procédures d'autorisation floues, fragmentées et interminables peuvent dissuader les investissements et entraîner des frais juridiques imprévus.

9 **LES PROCESS ET MÉTHODES DE PRODUCTION** peuvent ralentir le commerce international en essayant de contrôler, faciliter ou empêcher l'importation de biens énergétiques. Des conditions sur des biens produits grâce à des méthodes spécifiques ont souvent pour objectif un effet environnemental positif, mais elles risquent aussi d'affecter négativement la sécurité énergétique.

10 LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, si elle est absente ou particulièrement faible, peut représenter un frein majeur au développement des biens et services énergétiques, en raison de la contrefaçon généralisée de marques et brevets et du piratage de logiciels relatifs aux systèmes énergétiques.

11 LA COMPLEXITÉ DES SYSTÈMES JURIDIQUES peut affecter la force exécutoire des contrats et le recouvrement de créances, et donc les investissements et le commerce des biens et services énergétiques.

12 LES INTERDICTIONS ET LIMITATIONS À L'EXPORTATION réduisent la disponibilité des produits énergétiques, obligeant les pays importateurs à faire face à des prix internationaux plus élevés.

IMPLICATIONS POUR LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE

Réduire et éliminer les barrières commerciales est un facteur-clé pour favoriser une économie bas carbone et permettre aux pays de développer des systèmes énergétiques durables. Ceci provoquera des résultats positifs sur le trilemme énergétique, en réduisant par exemple les coûts de l'énergie et des technologies, améliorera la sécurité énergétique et la transition vers un système énergétique bas carbone.

Plutôt que d'introduire de nouvelles mesures, les autorités pourraient trouver des solutions en adaptant la réglementation existante pour stimuler la concurrence, garantir la transparence et corriger les échecs du système commercial comme réduire les inefficacités, la discrimination ou les mesures qui font double emploi.

Le Conseil Mondial de l'Énergie conclut que la réduction des mesures non tarifaires, relatives à l'énergie bas carbone et aux biens environnementaux, devrait être une priorité.

LE CONSEIL FRANÇAIS DE L'ÉNERGIE

Association reconnue d'utilité publique fondée en 1923, le Conseil Français de l'Énergie regroupe les principaux acteurs du secteur énergétique français (entreprises, administrations, organisations professionnelles ou universités) impliqués dans des réflexions qui privilégient les dimensions d'accessibilité, de disponibilité et d'acceptabilité de l'énergie dans une perspective mondiale : toutes les ressources et les technologies de l'énergie sont représentées, du côté de l'offre comme de la demande.

Le Conseil Français de l'Énergie soutient les recherches en économie de l'énergie et participe aux débats énergétiques, notamment par l'intermédiaire de publications et de conférences. Il assure la diffusion des résultats des recherches qu'il a financées et des travaux du Conseil Mondial de l'Énergie.

Le Conseil Français de l'Énergie, comité français du World Energy Council, a pour objectif de promouvoir la fourniture et l'utilisation durables de l'énergie pour le plus grand bien de tous. Le World Energy Council rassemble plus de 3 000 organisations et représente une centaine de pays dont les deux tiers de pays en développement.